

STAGE D'INTEGRATION
COMPTABILITE EN GERANCE LOCATIVE ET COPROPRIETE
DU LUNDI 07 AU VENDREDI 11 OCTOBRE 2019
LA SALINE LES BAINS

Intervenant :



Patrice DURAND

*25 ans dans le secteur immobilier, Dirigeant de cabinet. Ancien Directeur des risques garanties financières et assurances chez Galian.
Ancien Juge au Tribunal de Commerce. Diplômé E.S.C.P*



Public :

GESTIONNAIRES, NOUVEAUX COLLABORATEURS, COMPTABLES



Objectifs :

Maîtriser les comptabilités spécifiques de la gérance locative et des syndicats de copropriétaires après un rappel des bases de la comptabilité générale.

Prérequis : Avoir une première expérience en administration de biens ou avoir participé aux stages « Gérance locative » et « Copropriété ».

Outils pédagogiques :

Les supports de pédagogiques sont adressés au stagiaire avec sa confirmation d'inscription afin de les étudier avant sa venue en formation. Les cas pratiques sont à réaliser à l'issue de la formation pour vérification des acquis.

Depuis le 1er avril 2016, les professionnels de l'immobilier (et leurs personnels habilités) ne peuvent plus obtenir le renouvellement de leur carte professionnelle (ou de leur habilitation) sans avoir suivi deux jours de formation minimum par an (décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Tarif adhérent : **910,31 € TTC** chèque à l'ordre de l'ESI-BE

Tarif non adhérent : **1 539,61 € TTC** chèque à l'ordre de l'ESI-BE

(Tarif en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019)

BULLETIN D'INSCRIPTION EN PAGE 2
PROGRAMME PAGE 3



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE L'IMMOBILIER



✂.....Bulletin d'inscription **individuel**.....

**A retourner avant le 31/08/2019, accompagné des règlements à Chambre FNAIM de l'Océan Indien 5A Immeuble THALES
2^{ème} étage Chemin Grand Canal 97490 SAINTE CLOTILDE**

ESI BE Tél. : 01 71 06 30 26 – Chambre FNAIMTél/Fax : 0262.49.08.57 – Email : secretariat.fnaim974@gmail.com

Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée de son règlement.
Toute absence non signifiée par lettre recommandée AR, 10 jours avant le début du stage, sera due.
Toute inscription fera l'objet d'une confirmation de notre part au plus tard 10 jours avant le stage.

Référence : **SIAB 001** Formation : **Comptabilité en gérance locative et copropriété** Date : **du 07 au 11 octobre 2019 sur LA
SALINE LES BAINS**

Coût pédagogique (Adhérent FNAIM) : 910,31 € TTC (chèque à l'ordre de l'ESI-BE)

Coût pédagogique (Non-Adhérent FNAIM) : 1 539,61 € TTC (chèque à l'ordre de l'ESI-BE)

(Tarif en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019)

Email190130

Frais d'intendance et repas :

Adhérent : 225,00€ TTC (Chèque à l'ordre de FNAIM Océan Indien **à joindre obligatoirement à l'inscription**)

Non Adhérent : 250,00€TTC (chèque à l'ordre de FNAIM Océan Indien **à joindre obligatoirement à l'inscription**)

Lieu de formation : *Dina Morgabine 80 Bis rue des Engagés, Bruniquel lieu-dit Vert Lagon, 97434 LA SALINE LES BAINS*

ENTREPRISES FNAIM DE MOINS DE 11 SALARIÉS :

**TOUTES CES INFORMATIONS SONT OBLIGATOIRES POUR LA PRISE EN CHARGE DANS LE CADRE DU GUICHET UNIQUE OU
DES DEMANDES INDIVIDUELLES (MERCİ DE JOINDRE LA COPIE DE VOTRE RECU LIBERATOIRE AGEFOS)**

POUR LES AGENTS COMMERCIAUX NE PAS REMPLIR LA PARTIE AGENCE

Adhérent FNAIM : N° adhérent :

Non Adhérent : référence Client :

Agence : Effectif de l'agence :

N° SIREN :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Fax : e-mail :

INFORMATIONS RELATIVES AU PARTICIPANT

Veuillez compléter les informations relatives au participant (merci d'indiquer son adresse mail pour l'envoi du support)

Nom du participant : Prénom : Sexe* :

Date de naissance : CSP : Niveau scolaire :

Type de contrat * :

Email du participant :

Statut salarié : Statut non salarié : DNS :

Si statut non salarié, adresse postale personnelle :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date, Signature et Cachet de L'Entreprise

- CSP (catégories socio-professionnelles) : Signaler à quelle CSP appartient le salarié parmi la liste proposée :

1. Ouvriers non qualifiés (ONQ) ; 2. Ouvriers qualifiés (OQ) ; 3. Employés (EMP) ; 4. Techniciens / Agents de maîtrise (TAM) ; 5. Ingénieurs et cadres (CAD) ; 6. Dirigeants salariés (DS) ; 7. Dirigeants non salariés, exclus de la prise en charge par AGEFOS PME (DNS)

- Sexe* : H – F

Type de contrat* : 1. CDD ; 2. CDI ; 3. Contrat de professionnalisation ; 4. Contrat d'apprentissage ; 5. CUI (Contrat unique d'insertion) ; 6. EA (Emploi d'avenir)

SIAB001

COMPTABILITÉ EN GÉRANCE LOCATIVE ET COPROPRIÉTÉ

OBJECTIFS

- **Maîtriser** les comptabilités spécifiques de la gérance locative et des syndicats de copropriétaires après un rappel des bases de la comptabilité générale

NIVEAU & PUBLIC

Gestionnaires, nouveaux collaborateurs, comptables

Prérequis : avoir une première expérience en administration de biens ou avoir participé aux stages « Gérance locative » et « Copropriété »

MODALITÉS DE PARTICIPATION

CYCLE INTENSIF

Durée : 5 jours (soit 40 heures)

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Moyens pédagogiques : Les supports pédagogiques sont adressés au stagiaire dès son inscription. Les cas pratiques sont à réaliser à l'issue de la formation pour vérification des acquis

Support pédagogique :

- Comptabilité en gérance locative et copropriété

Quiz d'évaluation finale + envoi des cas pratiques et correction par un formateur spécialisé

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Professionnel/formateur spécialisé en immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 839,00 € HT

Non Adhérent FNAIM : 1 419,00 € HT

Demandeur d'emploi : 1 039,00 € HT

PROGRAMME

I - LES BASES DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

A partir d'un exemple chiffré simple et concret (une agence immobilière), découverte de :

- La partie double (débit, crédit) avec des écritures en journal
- Les documents de synthèse : bilan et compte de résultat
- Le contrôle de la trésorerie : rapprochement bancaire

II - COMPTABILITÉ EN GÉRANCE LOCATIVE

Rappel du cadre juridique défini par la loi Hoguet et de son décret d'application :

- Organisation comptable :
À partir d'un exemple chiffré concret, saisie d'opérations comptables d'encaissement et de décaissement (dépôt de garantie, provisions pour charges, assurances locatives, honoraires de locations, TVA...) puis établissement d'un relevé de gérance pour le propriétaire.
- La régularisation des charges locatives : principe, respect des baux et des législations
- Déclaration de revenus fonciers

III - COMPTABILITÉ EN COPROPRIÉTÉ

- Principes et organisation comptables : Obligation légale de la comptabilité en partie double, documents comptables obligatoires (journal, grand livre, balances), modalités de tenue des écritures (tva, pièces justificatives, références, intangibilité des enregistrements), la structure du plan comptable obligatoire.

- Comptabilisation des opérations sur budget prévisionnel : Définition et durée de l'exercice, règles d'utilisation des comptes "provisions sur budget" et "avances" (fonds de roulement), corrélation avec les comptes de trésorerie, règles d'utilisation des comptes "fournisseurs" et des comptes "charges".
- Comptabilisation des travaux hors budget et opérations exceptionnelles : Règles d'utilisation des comptes "provisions hors budget" et "avances" en corrélation avec les comptes "produits" et les comptes de trésorerie, règles d'utilisation des comptes "fournisseurs" et des comptes "charges", problématique des travaux réalisés sur plusieurs exercices, gestion des subventions et des emprunts.
- Opérations particulières et de fin d'exercice : factures non parvenues, fournisseurs débiteurs, produits et charges constatés d'avance, provisions pour créances douteuses, comptes d'attente, régularisation annuelle des charges courantes.
- Cinq annexes à fournir lors de l'Assemblée générale.

Après avoir saisi les écritures comptables relatives à la gestion d'un syndicat, étudié le grand-livre et les balances, le stagiaire établira les 5 annexes à joindre à la convocation de l'assemblée appelée à approuver les comptes.

Une journée complète est consacrée à une mise en application concrète.